



PREVOST

ENREGISTRÉ - REGISTERED
ISO 9001 & ISO 14001

**INFORMATION
DE
MAINTENANCE**


Im03-13



DATE :	Septembre 2003	SECTION :	16 - Suspension
SUJET :	AJOUT DE RONDELLES SUR LES COLLIERES DES BARRES ANTIROULIS		

Remarque importante : Cette modification est recommandée par Prévost Car dans le but d'améliorer les performances de votre véhicule. Noter par contre, qu'aucun remboursement ne sera accordé pour l'exécution de cette modification.

APPLICATION

Modèle	VIN	
Autocars H3-41, H3-45 Année modèle : 1994 - 2003	Du 2P9H33495R <u>1001012</u> jusqu'au 2PCH3349X <u>31014744</u> incl.	
VIP-45 Année modèle : 1995 - 2003	Du 2P9V33494S <u>1001057</u> jusqu'au 2PCV33494 <u>31014743</u> incl.	
Autocars XL2-45 Année modèle : 2000 - 2004	Du 2PCX33495Y <u>1026951</u> jusqu'au 2PCX334934 <u>1028157</u> incl.	
MTH XL2 W0, W5 et WE Année modèle : 2000 - 2003	Du 2PCW33496Y <u>1026856</u> jusqu'au 2PCW334993 <u>1028156</u> incl.	

DESCRIPTION

Sur les véhicules ci-dessus mentionnés, il est nécessaire de faire l'inspection des colliers des barres anti-roulis avant et arrière afin d'ajouter des rondelles plates du côté des colliers et aussi de s'assurer que les écrous sont bien positionnés.

MATÉRIEL

Pièce No	Description	Qté
955897	Rondelle plate zinguée 13 X 24 X 2	A/B

Remarque : Le matériel peut être commandé selon la pratique habituelle.

MARCHE À SUIVRE

Avertissement : Stationner le véhicule de façon sécuritaire, appliquer le frein de stationnement, arrêter le moteur, placer l'(es) interrupteur(s) principal(aux) à la position ARRÊT (OFF) avant de travailler sur le véhicule.

VÉHICULES DE LA SÉRIE H3

1. Soulever le véhicule par les points de levage situés sous le châssis (voir figure 1).

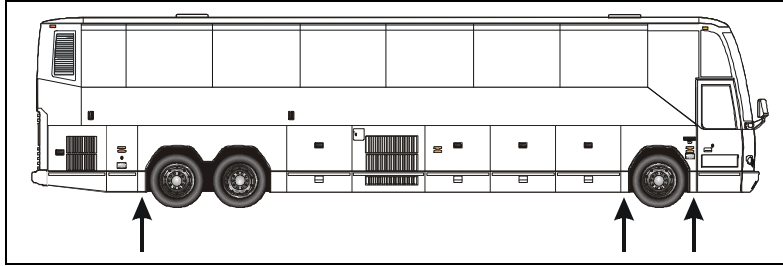


FIGURE 1 : POINTS DE LEVAGE SOUS LE CHÂSSIS

Avertissement : La suspension du véhicule doit être en position «NORMAL» avant de soulever le véhicule.

2. Dévisser puis installer une rondelle (955897) sous chacun des boulons des colliers des barres anti-roulis avant et arrière en vous référant aux figures 2, 3 et 4 pour l'emplacement des pièces.

Remarque : Installer une rondelle du côté collier seulement.

Attention : Ne pas dévisser tous les boulons avant d'installer les rondelles, installer une rondelle à la fois puis resserrer le boulon.

Remarque : Le couple de serrage de 110 Nm (80 Pi-Lbs) doit toujours être appliqué sur les écrous.

Remarque : Les écrous des colliers de la barre anti-roulis de la suspension indépendante et de la barre anti-roulis de l'essieu avant rigide doivent être du côté collier (trou ovale) (voir figures 2 et 4).

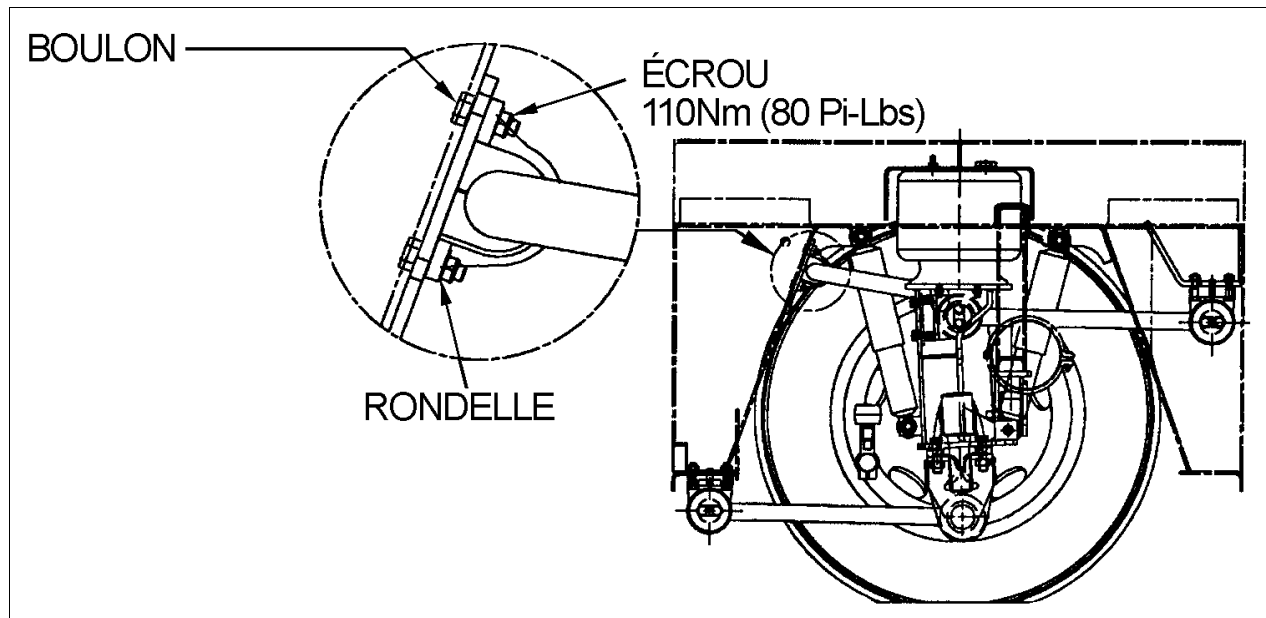


FIGURE 2 : AUTOCARS H3 AVEC ESSIEU AVANT RIGIDE

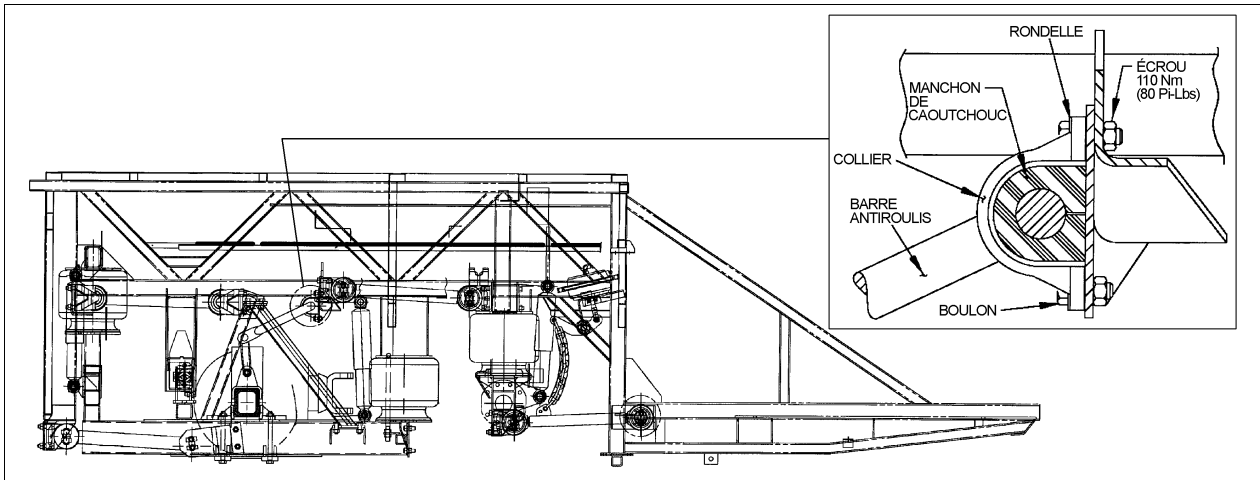


FIGURE 3 : ESSIEU ARRIÈRE

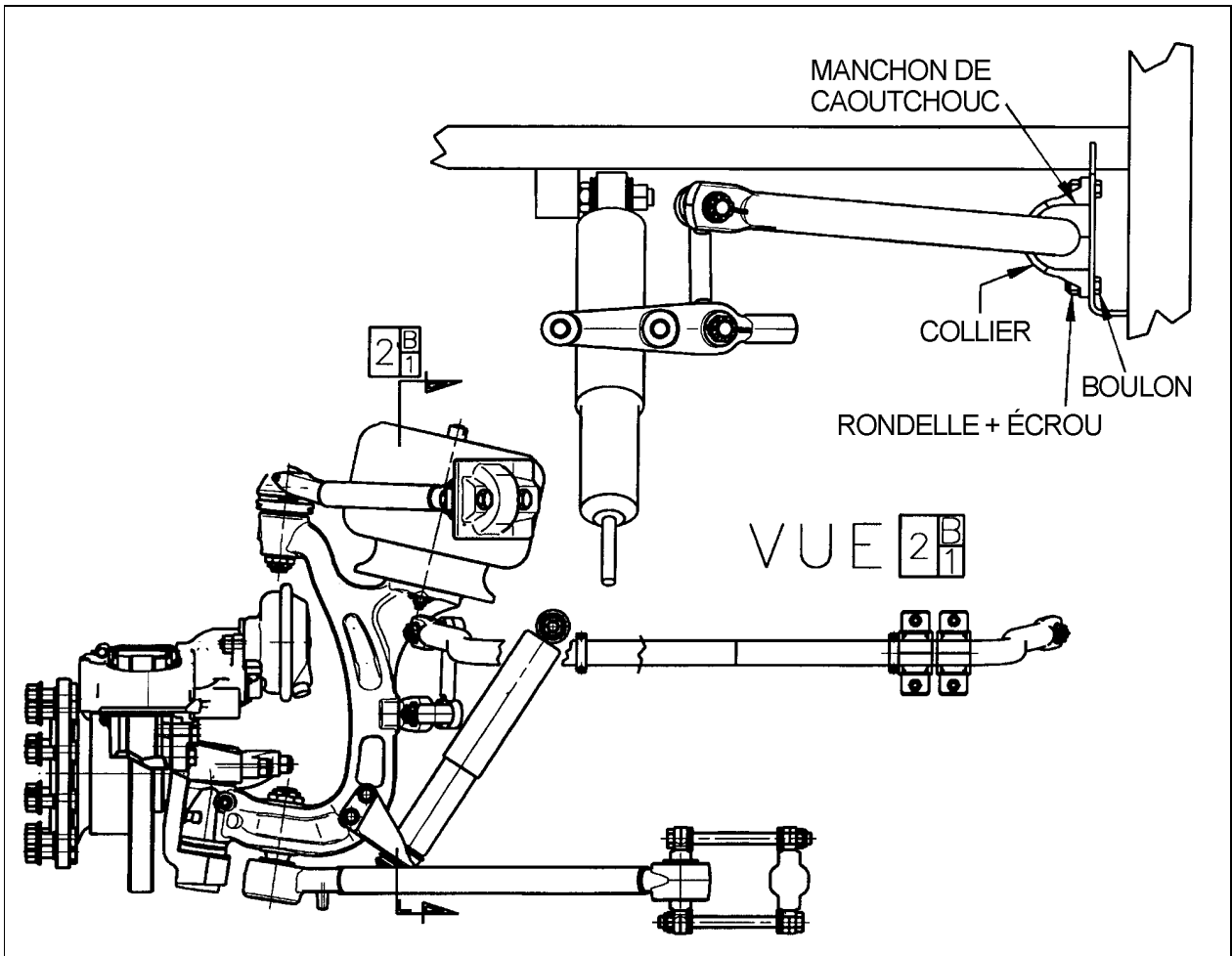


FIGURE 4 : VIP OU VÉHICULES XL2 AVEC SUSPENSION INDÉPENDANTE

VÉHICULES DE LA SÉRIE XL2

1. Soulever le véhicule par les points de levage situés sous le châssis (voir figure 5).

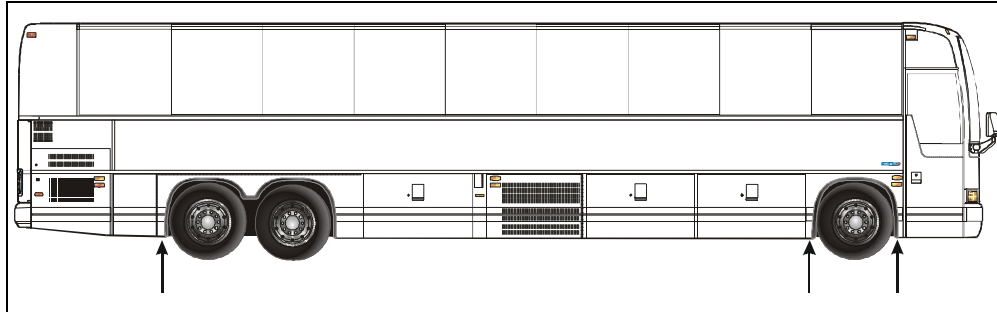


FIGURE 5 : POINTS DE LEVAGE SOUS LE CHÂSSIS

Avertissement : La suspension du véhicule doit être en position «NORMAL» avant de soulever le véhicule.

2. Dévisser puis installer une rondelle (955897) sous chacun des écrous ou boulons des colliers des barres anti-roulis avant et arrière en vous référant aux figures 4, 6 et 7 pour l'emplacement des pièces.

Remarque : Installer une rondelle du côté collier seulement.

Attention : Ne pas dévisser tous les écrous avant d'installer les rondelles, installer une rondelle à la fois puis resserrer l'écrou.

Remarque : Le couple de serrage de 110 Nm (80 Pi-Lbs) doit toujours être appliqué sur les écrous.

Remarque : Les écrous des colliers de la barre anti-roulis de la suspension indépendante et de la barre anti-roulis de l'essieu rigide doivent être du côté collier (trou oval) (voir figures 4 et 6).

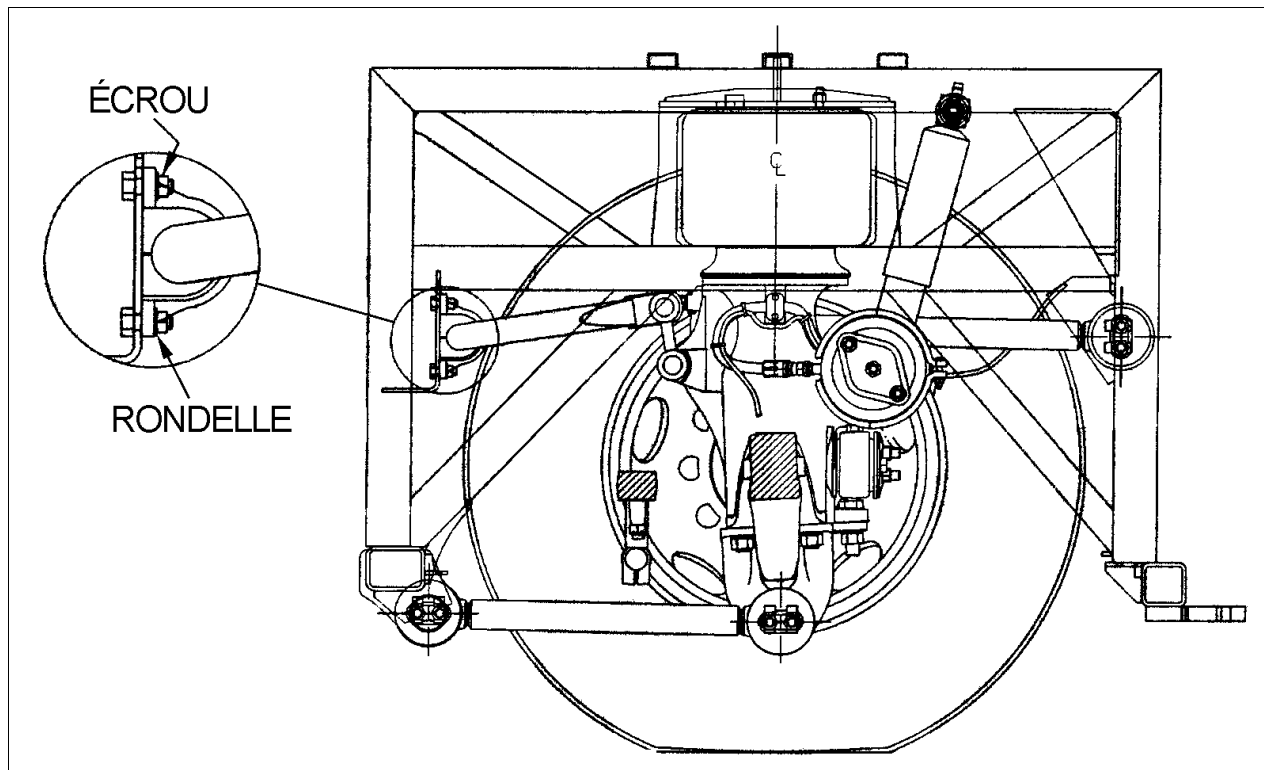


FIGURE 6 : AUTOCARS XL2 AVEC ESSIEU AVANT RIGIDE

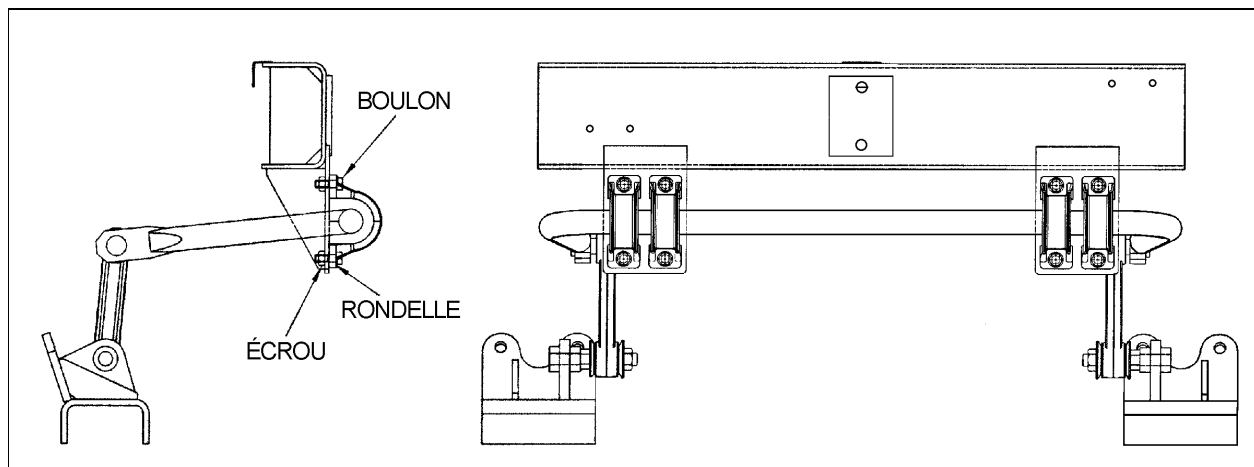


FIGURE 7 : ESSIEU ARRIÈRE (MAISONS MOTORISÉES SEULEMENT)

Disposition des déchets:

Les déchets et les pièces polluantes doivent être disposées selon les lois, codes ou règlements environnementaux applicables (Municipal, Provincial / État, Fédéral).